

Tarifs en €.

COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2023
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

	TARIF DE VENTE			Prélèvement	Pollution	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	Total redevance
	Part Déléataire	Part Collectivité	Total H.T.						
A) REDEVANCES D'EAU									
1) EAU POTABLE (ABONNEMENTS DOMESTIQUES)									
1-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT	12,17	0,00	12,17			12,17	5,50	0,67	12,84
a) Abonnés individuels : par semestre et par compteur									
b) Immeubles Collectifs , Bureaux et Commerces : par semestre et par logement									
1-2) REDEVANCE PAR M ³ D'EAU CONSOMME	1,3777	0,0250	1,4027	0,0800	0,2800	1,7627	5,50	0,1000	1,8627
2) EAU D'ARROSAGE (ABONNEMENTS JARDINS)									
2-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par compteur)	24,33	0,00	24,33			24,33	5,50	1,34	25,67
2-2) REDEVANCE PAR M ³ D'EAU CONSOMME	1,9808	0,0250	2,0058	0,0800		2,0858	5,50	0,1100	2,1958
3) ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE									
3-1) FORFAIT ANNUEL PAR UNITE DE POTEAU D'INCENDIE	60,84	0,00	60,84			60,84	5,50	3,35	64,19
B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT									
- ABONNEMENTS DOMESTIQUES									
1-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par compteur)	12,15	0,00	12,15			12,15	10,00	1,22	13,37
1-2) REDEVANCE PAR M ³ D'EAU CONSOMME	1,3103	0,0250	1,3353		0,1600	1,4953	10,00	0,1495	1,6448

Tarifs en €.

**COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2023
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

C) ANNEXES AU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU :

- Frais d'accès au service
- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance
- Pénalités pour retard de paiement à compter de la 3ème relance
- Frais d'avis de fermeture (lettre de programmation de coupure)
- Infraction au règlement et manipulation frauduleuse + huissiers
- Déplacement au lieu de livraison des eaux
- Participation aux frais de rejets bancaires
- Service "conso+" par mois et par compteur (si compteur télérelevé)

Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A.	TOTAL TTC
66,92	10,00	6,69	73,61
3,65	0,00	0,00	3,65
12,78	0,00	0,00	12,78
36,50	0,00	0,00	36,50
36,50	10,00	3,65	40,15
219,01	10,00	21,90	240,91
54,75	10,00	5,48	60,23
6,08	10,00	0,61	6,69
3,04	20,00	0,61	3,65

D) ANNEXES AU REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance
- Pénalités pour retard de paiement à compter de la 3ème relance
- Infraction au règlement et manipulation frauduleuse + huissiers
- Participation aux frais de rejets bancaires
- Frais de contrôle de conformité en cas de cession de propriété
- Contre-visite de vérification de la mise en conformité
- Déplacement inutile
- Frais de débouchage de la partie publique du branchement sur faute de l'utilisateur :
 - ¹- Intervention en heures ouvrées
 - ¹- Intervention hors heures ouvrées
- Non respect d'un engagement du délégataire

Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A.	TOTAL TTC
3,64	0,00	0,00	3,64
12,75	0,00	0,00	12,75
36,44	0,00	0,00	36,44
218,63	10,00	21,86	240,49
6,07	10,00	0,61	6,68
364,38	10,00	36,44	400,82
109,31	10,00	10,93	120,24
54,66	10,00	5,47	60,13
182,19	10,00	18,22	200,41
285,43	10,00	28,54	313,97
20 m3 gratuit (par assainissement)			

Tarifs en €.

COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2023
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

E) FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (article 45.2 du Contrat DSP)

	Tarif HT	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
- Fermeture de branchement	66,92	6,69	73,61
- Réouverture de branchement	66,92	6,69	73,61